



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-05/02

### Séance du 26 juin 2025

Date de la convocation :

19 juin 2025

Affichage de la convocation :

20 juin 2025

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	16
procurations :	6
absents :	5
votants :	22

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-six juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Robert HERPOYAN, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT.

EXCUSES : Yvan HERZIG (Procuration à D. JUHEN), Alain VIEUX (Procuration à A. CHAMPETINAUD), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT), Danièle GREAU (Procuration à N. BOURGEOIS).

ABSENTS : Rodolphe EZNACK, Muriel BRUGNOT, Anaïs TEYSSONNEYRE, Mathieu LAURAIN, Roman GAILLARD.

Daniel MONCHANIN a été élu secrétaire de séance.

### CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LA CCMP ET LA SOCIETE WARNING ASSISTANCE - SV POUR L'ENLEVEMENT DES VEHICULES ET LA GESTION DE LA FOURRIERE

Monsieur le rapporteur rappelle que la CCMP a la compétence fourrière automobile mais pour autant le pouvoir de police relève bien du Maire.

Par délibération en date du 20 décembre 2018 (N°2018-08/09) le conseil municipal a décidé de recourir au service opérationnel de fourrière automobile mis en place par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau et a conventionné avec un fourrieriste agréé, la société WARNING ASSISTANCE, basée sur la commune de Rillieux-La-Pape, et la CCMP afin d'assurer un service de fourrière automobile.

Le service « cohésion sociale, prévention, sécurité » qui est en charge du suivi de cette compétence à la CCMP a souhaité modifier la convention initiale afin de l'actualiser pour mieux redéfinir les modalités d'intervention et le rôle de chacun, mais également afin d'actualiser les tarifs du fourrieriste.

Monsieur le rapporteur précise que le pouvoir de police relevant du maire la convention sera signée par WARNING ASSISTANCE et la CCMP mais également par les 6 communes. Un travail collaboratif a été mené avec les polices municipales pour finaliser le projet de convention proposé ce jour au vote de l'assemblée.

VU la compétence fourrière inscrite aux statuts de la CCMP ;

VU la délibération adoptée en conseil communautaire le 17 juin 2025 ;

VU l'arrêté du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser la convention initiale de 2018 et les tarifs d'enlèvement et de mise en fourrière, il est proposé au conseil municipal de prendre une nouvelle convention dont les termes sont précisés en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention d'enlèvement et de gardiennage telle que présentée à signer avec la Sarl WARNING ASSISTANCE – SV située à Rillieux la Pape et les communes au titre du pouvoir de police du maire

**AUTORISE** le maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent

**APPROUVE** la tarification de l'article 5 de ladite convention

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Le Maire  
Pierre GOUBET

